

Les déchets destinés à la déchèterie doivent être conservés à domicile

Lorient Agglomération rappelle aux habitants que les déchets destinés à la déchèterie (déchets électriques et électroniques, métaux, plâtre et plaque de plâtre, végétaux) ne doivent pas être déposés dans les bacs de collecte, ni sur le trottoir. Ces déchets ne seront pas collectés lors des tournées en porte à porte. Les habitants sont invités à les conserver à domicile dans l'attente de la réouverture des déchèteries et d'un retour à la normale.

Ce geste de civisme permettra de garantir le bon déroulement et la pérennité des services de la collecte et de traitement des déchets ménagers, qui fonctionnent actuellement avec un effectif réduit d'agents compte tenu du contexte sanitaire. De plus, ces déchets destinés normalement à la déchèterie ne pourront pas être valorisés ni recyclés et peuvent venir perturber, voire bloquer, le bon fonctionnement des installations de traitement.

Concernant les déchets végétaux (déchets d'origine végétale résiduels de l'entretien du jardin), Lorient Agglomération demande aux habitants de ne les déposer dans aucun bac et surtout pas dans le bac vert réservé aux biodéchets de cuisine mais de les conserver également à domicile. Il est possible de les réutiliser dans le jardin comme paillage naturel au pied des haies, massifs fleuris ou des plants du potager. C'est une méthode éco-responsable, économique (gratuité, économie d'eau...), protectrice et fertilisante pour la terre. Une tonte «mulching» permet également de garder l'herbe hachée finement sur le gazon pour le nourrir. Enfin, la méthode du compostage maison, à réaliser en tas ou en composteur, produit un engrais 100 % naturel et efficace. Les tailles de haies et autres végétaux volumineux doivent quant-à-eux être entreposés dans un coin du jardin dans l'attente de la réouverture des déchèteries.

Pour toute demande complémentaire, les services de Lorient Agglomération restent joignables par téléphone au 0 800 100 601 (numéro vert - appel gratuit). Les réponses aux principales questions posées à propos de la collecte des déchets ont été mises en ligne sur le site internet www.lorient-agglo.bzh

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-orient.fr
<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>



En raison du contexte sanitaire dû à l'épidémie de Coronavirus - COVID 19 et afin d'éviter tout regroupement de personnes sur des équipements jugés « non essentiels », les 13 déchèteries situées sur le territoire de Lorient Agglomération (Bubry, Caudan, Cléguer, Guidel, Groix, Hennebont, Languidic, Lorient Nord, Lorient Sud, Ploemeur, Plouay, Quéven, Riante) resteront fermées jusqu'à nouvel ordre. La collecte des déchets ménagers en porte à porte est maintenue selon le rythme habituel des 3 flux : les biodéchets (bac vert), les emballages (bac jaune) et les déchets non recyclables (bac noir).

LORIENT
AGGLOMÉRATION

0 800 130 000 (appel gratuit)
www.gouvernement.fr/covid-19

CORONAVIRUS - COVID-19

CONSIGNES AUX USAGERS

En raison du contexte sanitaire et afin d'éviter tout regroupement de personnes sur des équipements jugés « non essentiels », les déchèteries sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

ENCADRANTS DEEE METAUX PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE

Rappel : les déchets destinés à la déchèterie ne doivent pas être déposés sur la voie publique ou dans les bacs collectés à domicile. Ces déchets peuvent être conservés à domicile sans danger en attendant la réouverture des déchèteries.

Adiaoz

Pourquoi ? Ces déchets ne pourront pas être valorisés ni recyclés et surtout ils peuvent gêner voire bloquer la collecte ou les chaînes de traitement qui, compte tenu du contexte actuel, fonctionnent en effectifs réduits.

PLUS D'INFOS :
www.lorient-agglo.bzh